

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 08 mars 2010, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller (20 h 25)
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

51-03-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

Varia a) Autorisation de déplacement CRSBP à St-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE

52-03-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 08 février 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 février 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

Dépôt d'une pétition demandant à la municipalité de prévoir pour 2010 des travaux de réparation sur la Montée Sirard.
(pétition présentée par M. Pierre Coderre)

53-03-10

SUBVENTION AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que les organismes suivants reçoivent leur subvention 2010 :

Le Chœur Tourdion : 250 \$
Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve inc. : 1,000 \$
Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc. : 2,000 \$
Déjeuner des pompiers de Ferme-Neuve : 100 \$
Village d'accueil : 5,000 \$
Bourse d'étude école polyvalente St-Joseph : 300 \$
Trans-Zecs des Hautes-Laurentides : 225 \$
Carrefour Bois-Chantants : 7,000 \$

ADOPTÉE

54-03-10

ASSISES ANNUELLES 2010 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve participe aux Assises 2010 de l'Union des Municipalités du Québec en inscrivant 2 participants.

Que Monsieur le Maire Gilbert Pilote et un membre du conseil (à déterminer) soient autorisés à participer à ce congrès.

Que les frais d'inscriptions des élus soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjours, de repas et de déplacements soient remboursés sur présentation des pièces justificatives pour la période du 12 au 16 mai 2010.

Que le directeur général soit autorisé à émettre des chèques pour avances aux membres du conseil qui en feront la demande.

ADOPTÉE

55-03-10

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que le Directeur général soit autorisé à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera du 18 au 21 mai 2010 à Québec.

Que ses frais d'inscription soient déboursés par la Municipalité et que les frais de séjours, de déplacements et d'activités lui soient payés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

56-03-10

**ENTENTE D'EXPLOITATION DU SITE DE CAMPING « HALTE
DES TÊTES-DE-BOULE »**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le Maire et le Directeur général à signer une entente d'exploitation-hébergement sur une partie du lot numéro 1, du cadastre du village, concernant l'usage des terrains pour l'exploitation d'un camping « Halte des Têtes-de-Boule » avec la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve.

De plus, il est résolu qu'un bail de cinq (5) ans soit signé avec la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve pour l'exploitation de ce site.

ADOPTÉE

57-03-10

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que l'ensemble des activités de la municipalité soit fermé le vendredi 02 juillet au lieu du 1^{er} juillet 2010.

De plus, que le bureau municipal (section administrative) soit fermé pour la période du 19 au 30 juillet 2010 pour la période de vacances des employés du bureau.

Que les avis nécessaires soient faits afin d'aviser la population de cette période de vacances 2010.

ADOPTÉE

**Avis de motion
(Règl. # 114)**

**AVIS DE MOTION (implantation et installation des plaques
signalétiques de numéros civiques et la tarification)**

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Pauline Lauzon qu'un règlement visant à l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve et la tarification sera présenté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

58-03-10

AVANCE DE FONDS À L'OMH DE FERME-NEUVE (déficit 2010)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que la municipalité accepte d'avancer la somme de dix mille (10 000) dollars à l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve pour leur fonctionnement 2010. Cette somme sera déduite du déficit 2010.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disponibilité du public présent concernant le bloc "Administration".

59-03-10

**RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2 DE LA VILLE DE MONT-
LAURIER**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 131-2 de la ville de Mont-Laurier concernant des modifications au plan d'urbanisme de la ville soit accepté pour dépôt aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

60-03-10 NOMINATION À LA FONDATION DE LA MRCAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve identifie comme représentant pour ladite municipalité, M. Georges Piché et M. Yvon Forget pour les deux (2) prochaines années auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement 2010-2012.

ADOPTÉE

61-03-10 PROGRAMME DE SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS DE BLEU LAURENTIDES (offre de service 2010)

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve confirme à la CRE Laurentides l'intention de la municipalité de participer en collaboration avec la municipalité de Lac-Saint-Paul au programme « Soutien technique des lacs » de Bleu Laurentides à l'été 2010.

Les frais demandés par le programme seront répartis entre les deux municipalités également, soit 50-50.

Que la somme de 7,500 \$ plus les taxes applicables, représentant la part de Ferme-Neuve soit réservée et ce tel que prévu au budget 2010 pour le paiement du service.

ADOPTÉE

62-03-10 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (règlement # 36)

CONSIDÉRANT que par la résolution 14-01-10, la municipalité de Ferme-Neuve demandait à la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre de revoir leur projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la Régie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu des explications justifiant cette modification et que les membres du conseil s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Ferme-Neuve entérine le projet de construction des nouveaux locaux pour la Régie Intermunicipale des Déchets de la Lièvre soit le règlement numéro 36 de la Régie qui estime à 455,000 \$ le coût des travaux remboursable sur une période de 15 ans par toutes les municipalités membres.

ADOPTÉE

63-03-10

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR RENÉE-CLAUDE GIGUÈRE AU 338, 7^e AVENUE, FERME-NEUVE LOT 159-1-2 AU CADASTRE DU VILLAGE, ZONE RES 12

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Renée-Claude Giguère et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la future propriétaire a déposé une demande de dérogation afin d'empiéter de 4.58 mètres dans la marge avant, prescrite de 7 mètres, et, d'empiéter de 0.47 mètre sur la marge Nord prescrite de 2 mètres, comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan, préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 26 janvier 2010, et portant le numéro de dossier 1001-0004-1 enregistré sous le numéro de minute 1664 et démontrant les mesures;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 février 2010, portant le numéro CCU-04-02-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Renée-Claude Giguère, afin de permettre un empiètement de 4.58 mètres dans la marge avant et ce sur la marge prescrite de 7 mètres et un empiètement de 0.47 mètre dans la marge Nord et ce sur la marge prescrite de 2 mètres, le tout pour le bâtiment principal du 338, 7^e Avenue à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 159-1-2, au cadastre du Village, au cadastre officiel du Québec, zone RES 12.

ADOPTÉE

64-03-10

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR DOMINIQUE TAILLON AU 223, CHEMIN DU LAC MAJOR, FERME-NEUVE LOT 54B Ptie DU 1^{er} RANG DU CANTON DE MAJOR, ZONE REC 07

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Dominique Taillon et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé par l'intermédiaire de son mandataire Me Roch Lafontaine, une demande de dérogation afin d'empiéter de 4.98 mètres dans la marge latérale Nord prescrite de 7 mètres pour le bâtiment principal, d'empiéter de 0.54 mètre sur la marge latérale Sud prescrite de 1 mètre, pour l'une des remises mesurant 1.31 X 2.34 mètres et d'empiéter de 0.21 mètre sur la distance prescrite entre les bâtiments accessoires de 1.5 mètre comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan, préparé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2009, et portant le numéro de dossier 09L-343 enregistré sous le numéro de minute 6975 et démontrant les mesures;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation partielle du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 février 2010, portant le numéro CCU-05-02-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve accepte partiellement la demande de dérogation mineure présentée par Dominique Taillon, afin de permettre un empiètement de 4.98 mètres dans la marge latérale Nord et ce sur la marge prescrite de 7 mètres pour le bâtiment principal du 223, chemin du lac Major à Ferme-Neuve et de refuser les deux (2) autres demandes de dérogation pour la remise et la distance séparative de celle-ci, le tout pour le terrain, portant le numéro de lot 54 B ptie, au cadastre de Major, au cadastre officiel du Québec, zone REC 07.

QU'il soit demandé à M. Dominique Taillon de démolir sa remise de 1.31 X 2.34 mètres ou de la rendre conforme à la réglementation municipale en respectant les marges de recul et les marges entre les bâtiments accessoires.

ADOPTÉE

65-03-10

CPTAQ, DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE DE GRAVIÈRES 2422-4222 QUÉBEC INC. (GASTON PILON) LOT 19-B PTIE 1^{ER} RANG DE GRAVEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Ferme-Neuve appuie la demande d'autorisation présentée par 2422-4222 Québec inc. (M. Gaston Pilon) à l'effet d'obtenir l'autorisation de renouvellement pour son exploitation des gravières sur le lot 19-B ptie, rang 1 du Canton de Gravel, puisque cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE

66-03-10

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 23

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité

Que dès réception du paiement des frais de modification au règlement no. 23 par M. Mario Léonard, le directeur général pourra enclencher le processus avec la MRCAL.

ADOPTÉE

67-03-10

MANDAT À LA MRCAL (modification du règlement # 23 zonage)

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la MRC d'Antoine-Labelle soit mandatée à modifier le règlement de zonage numéro 23 comme suit :

- a) Modification du plan de zonage
- b) Modification de la grille des spécifications en créant une nouvelle zone COM 11

ADOPTÉE

**Avis de motion
Règlement #23-14**

AVIS DE MOTION (modification du règlement de zonage no. 23)

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 23, en créant une nouvelle zone commerciale à partir de la zone COM 01 et en modifiant la grille des spécifications afin d'inclure la classe d'usage résidentiel aux catégories unifamiliales isolées, bifamiliales, multifamiliales et la classe d'usage commerces et services à la catégorie bureaux privés et services professionnels.

68-03-10

**REMERCIEMENT À MADAME CHRISTINE MAYER, ANCIEN
MEMBRE DU CCU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil municipal de Ferme-Neuve remercient Madame Christine Mayer pour son implication en tant que membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de 2004 à 2010.

ADOPTÉE

Arrivée de monsieur Mario Léonard, il est 20 h 25.

69-03-10

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCU DU 15 ET 24 FÉVRIER
2010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte pour dépôt aux archives les procès-verbaux des assemblées du 15 et 24 février 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disponibilité du public présent concernant le bloc "Urbanisme".

70-03-10

**TRANSPORT QUÉBEC (demande de remboursement amélioration
du réseau routier)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du 2^e rang de Gravel pour un montant subventionné de 50,853 \$ et joint à la résolution copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

71-03-10

**SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PROTECTION INCENDIE
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service entre la municipalité de Lac-Saint-Paul et la municipalité de Ferme-Neuve. Entente d'une durée de 24 mois renouvelable automatiquement à moins d'avis contraire.

ADOPTÉE

72-03-10

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2010-02

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité

Que la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2010, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTE	DT	CT
Administration			
Immatriculation véhicule déneigement	02-331-00-455-00		450,00 \$
Immatriculation véhicule voirie rurale	02-322-00-455-00	400,00 \$	
Immatriculation véhicule épuration	02-414-00-455-00	50,00 \$	
Total		450,00 \$	450,00 \$

ADOPTÉE

73-03-10

COMPTES À PAYER LISTE 2009 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 01 MARS 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer 2009, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer de 2009 pour la période se terminant le 1^{er} mars 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 12 946.48 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....0 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

74-03-10

COMPTES À PAYER LISTE 2010 DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 01 MARS 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 1^{er} mars 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....308 959.94 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....0 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

75-03-10

CRSBP, DÉPLACEMENT À ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité.

Que Madame Andrée Quevillon et un membre du conseil soient autorisés à assister à la rencontre annuelle de la CRSBP qui aura lieu le 25 mars 2010 à St-Faustin-Lac-Carré.

Que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'une demande sur les formulaires prescrits par la Municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

76-03-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine,
de clore l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,

Maire

NORMAND BÉLANGER,

Directeur général